

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## PORTANT OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE GRENOBLE-ALPES METROPOLE

Le Président de Grenoble-Alpes Métropole fait connaître que, conformément à l'arrêté n°1AR190031 en date du 5 mars 2019, il sera procédé à une enquête publique sur le territoire de la Métropole portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Grenoble-Alpes Métropole.

Le PLUi constitue un document de planification stratégique qui établit à l'échelle métropolitaine un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire.

Le PLUi traduit, dans le respect des documents de planification supérieurs, la volonté de s'engager dans l'effort de réduction de la consommation de l'espace, le développement de l'attractivité du territoire, l'amélioration de la qualité de vie, et de favoriser notamment la cohésion sociale, la transition énergétique et la résilience. Afin d'en moderniser le contenu, le PLUi a été élaboré sur la base des nouvelles dispositions des articles R. 151-1 à R. 151-55 du Code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1er janvier 2016.

\*\*\*\*\*

**L'enquête publique se déroulera, du lundi 1er avril 2019 à 09h00 jusqu'au vendredi 24 mai 2019 à 17h00 pour une durée de 54 jours consécutifs.**

L'autorité responsable du projet est Grenoble-Alpes Métropole, établissement public de coopération intercommunale, compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme et de documents d'urbanisme en tenant lieu dont le siège se situe Immeuble Le Forum - 3, rue Malakoff – CS 50053, 38031 Grenoble Cedex 01.

Toute information peut être demandée auprès du service urbanisme de Grenoble-Alpes Métropole (tel : 04.76.59.59.59)

Le dossier d'enquête publique est constitué de la notice, des pièces administratives, des avis émis par les personnes publiques associées, l'autorité environnementale et les communes de la Métropole, du bilan de la concertation, des porter à connaissance de l'Etat, des études d'impacts des zones d'aménagement concertées (ZAC) et du projet de PLUi arrêté au Conseil de la Métropole en date du 8 février 2019 comprenant :

- Le Rapport de Présentation incluant l'évaluation environnementale et son résumé non technique ;
- Le Projet d'Aménagement et de Développement durable (PADD) ;
- Les pièces réglementaires : Règlement écrit, Règlements graphiques ;
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ;
- Les Annexes incluant notamment les servitudes d'utilité publique (SUP) ;

Le projet d'élaboration du PLUi de Grenoble-Alpes Métropole a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Cette évaluation et son résumé non technique figurent dans le rapport de présentation du dossier de PLUi qui a été transmis à l'autorité environnementale. L'avis émis par la MRAE le 26 février 2019 figure dans le dossier soumis à l'enquête publique.

Afin de conduire l'enquête publique du PLUi de Grenoble-Alpes Métropole, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble a désigné par ordonnance des 8 novembre 2018 et 19 janvier 2019, Georges TABOURET en qualité de Président de la commission d'enquête, Raymond ULLMANN, Capucine MORIN, Anne MITAULT, Françoise ROUDIER, Alain GIACCINI, Alain CHEMARIN, Marie-France BACUVIER, Stéphanie RETOURNAY, Pénélope VINCENT-SWEET, et Robert MARIE en qualité de membres titulaires.

Le siège de l'enquête publique est le siège de Grenoble-Alpes Métropole, Immeuble Le Forum -3, rue Malakoff – CS 50053, 38031 Grenoble Cedex 01.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sous forme dématérialisée (dossier et registre numérique) et à l'appui de supports papier (dossiers et registres) afin que le public puisse consulter le dossier d'enquête et formuler ses observations et propositions éventuelles sur le registre papier ou numérique.

Le dossier d'enquête publique est consultable en version numérique sur le site internet de Grenoble-Alpes Métropole ([www.lametro.fr](http://www.lametro.fr)) accessible 7j/7j et 24h/24h pendant la durée de l'enquête.

Un poste informatique sera tenu à disposition du public en accès libre sur chacun des lieux d'enquête aux jours et heures d'ouverture habituels mentionnés dans le tableau qui suit, afin de permettre la consultation du dossier et de déposer d'éventuelles observations ou propositions sur le registre numérique.

Un accès au dossier complet en version papier, sera disponible au siège de l'enquête publique et dans les 26 lieux listés ci-après, aux jours et heures d'ouverture habituels de ces derniers (voir tableau) :

**Brié-et-Angonnes, Claix, Domène, Echirolles, Eybens, Fontaine, Gières, Grenoble-Alpes Métropole (Siège), Grenoble (Hôtel de Ville), Grenoble (Site-Station Mobile), Grenoble (Site-Prém'Alliance), Jarrige, La Tronche, Le Pont-de-Claix, Le Sappey-en-Chartreuse, Meylan, Saint-Egrève, Saint-Martin-d'Hères, Saint-Martin-le-Vinoux, Sassenage, Seyssinet-Pariset, Seyssins, Varcas-Allières-et-Risset, Vaulnaveys-le-Haut, Vif, Vizille.**

Une version papier allégée du dossier sera accessible dans les 26 autres lieux listés ci-après, aux jours et heures d'ouverture habituels de ces derniers (voir tableau) :

**Bresson, Champagnier, Champ-sur-Drac, Corenc, Herbeys, Le Fontanil-Cornillon, Le Gua, Miribel-Lanchâtre, Montchaboud, Mont-Saint-Martin, Murianette, Notre-Dame-de-Commiers, Notre-Dame-de-Mésage, Noyarey, Poisat, Proveysieux, Quaix-en-Chartreuse, Saint-Barthélémy-de-Séchilienne, Saint-Georges-de-Commiers, Saint-Paul-de-Varcas, Saint-Pierre-de-Mésage, Sarcenas, Séchilienne, Vaulnaveys-le-Bas, Venon, Veurey-Voroize.**

Le dossier allégé comprendra : La notice, les pièces administratives, les avis émis sur le projet, le bilan de la concertation et une partie du dossier de PLUi : Le rapport de présentation à l'exception des livrets communaux des autres communes, le PADD, le Règlement écrit, les documents graphiques concernant la commune, l'OAP risque et résilience, l'OAP Air, et l'OAP paysage (carnet(s) d'unité de la commune). L'intégralité du dossier peut être consultée sur le poste informatique ou le site internet.

Des fermetures exceptionnelles peuvent avoir lieu en communes et au siège de l'enquête publique, compte tenu des jours fériés prévus pendant la période d'enquête publique.

Avant l'ouverture de l'enquête publique ou durant celle-ci, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Président de Grenoble-Alpes Métropole.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire ses observations et propositions :

- Sur le registre numérique accessible via le site internet de Grenoble-Alpes Métropole : <https://www.registre-numerique.fr/PLUI-Grenoble-Alpes-Metropole> accessible 7j/7j et 24h/24h ;

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : [PLUI-Grenoble-Alpes-Metropole@mail.registre-numerique.fr](mailto:PLUI-Grenoble-Alpes-Metropole@mail.registre-numerique.fr)

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre numérique susmentionné.

- Sur les registres d'enquête papiers établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, mis à disposition dans les lieux d'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public mentionnés dans le tableau ci-après ;

- Par voie postale en adressant un courrier à :

**Monsieur le Président de la commission d'enquête du PLUi  
Grenoble-Alpes Métropole,  
Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement, Immeuble Le Forum – 3, rue Malakoff  
CS 50053, 38031 Grenoble Cedex 01**

Les observations et propositions écrites et orales du public reçues par la commission d'enquête et celles transmises par voie postale seront consultables au siège de l'enquête.

Sites	Permanences de la commission d'enquête	Lieux d'enquête publique	Jours et heures d'ouverture
<b>Siège Grenoble-Alpes Métropole</b>	- jeudi 4 avril 14h 17h - mardi 21 mai 9h 12h	Siège de Grenoble-Alpes Métropole Le Forum, 3 rue Malakoff - 38031 Grenoble Cedex	- lundi au jeudi de 8h00 à 17h30 - vendredi de 8h00 à 17h00
<b>Bresson</b>	- vendredi 5 avril 9h 12h - lundi 13 mai 14h30 17h30	Mairie - 11, Grand Rue - 38320 Bresson	- lundi et mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30 - vendredi de 9h00 à 14h00
<b>Brié-et-Angonnes</b>	- mardi 2 avril 14h 18h3 - mercredi 17 avril 9h12h - vendredi 10 mai 9h12h	Mairie – 2, Place de l'Église 38320 Brié-et-Angonnes	- lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 - mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30 - mercredi de 9h00 à 12h00 - jeudi de 14h00 à 16h00 - vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
<b>Champagnier</b>	- vendredi 12 avril 14h 17h - lundi 20 mai 15h 18h	Mairie - Place de l'Église - 38800 Champagnier	- lundi de 15h00 à 19h00 - mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17 h30 - vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
<b>Champ-sur-Drac</b>	- lundi 8 avril 13h30 16h30 - jeudi 9 mai 13h30 18h - samedi 18 mai 9h30 11h30	Mairie – 5, rue Henri Barbusse - 38560 Champ-Sur Drac	- lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 - mardi de 8h30 à 12h15 - mercredi de 8h30 à 12h15 - jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 - vendredi de 8h30 à 15h00 sans interruption - samedi de 9h30 à 11h30
<b>Claix</b>	- jeudi 11 avril 9h 12h - vendredi 26 avril 14h 17h - mardi 14 mai 9h 12h	Mairie - Place Hector Berlioz - 38640 Claix	- lundi de 13h30 à 17h00 - mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
<b>Corenc</b>	- lundi 1 er avril 14h 17h - jeudi 2 mai 14h 17h - samedi 18 mai 9h 12h	Mairie – 18, avenue de la Condamine 38700 Corenc	- lundi de 08h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 - mardi de 14h00 à 17h00 - mercredi et vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 - jeudi de 14h00 à 18h00
<b>Domène</b>	- jeudi 4 avril 8h30 12h - samedi 20 avril 8h30 12h - lundi 13 mai 13h30 17h30	Mairie - Place Stalingrad - 38420 Domène	- lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 - vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 12h00 - premiers et troisièmes samedis du mois de 8h30 à 12h00
<b>Echirolles</b>	-lundi 1 <sup>er</sup> avril 8h30 12h -mardi 16 avril 8h30 12h -mercredi 15 mai 13h30 17h	Mairie - 1, Place des Cinq Fontaines - BP 248 38433 Échirolles Cedex	- lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
<b>Eybens</b>	- vendredi 12 avril 9h 12h - mercredi 24 avril 14h 17 - lundi 20 mai 9h 12h	Mairie- 2, avenue de Bresson - 38320 Eybens	- lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h à 17h00 - jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h00 à 19h00
<b>Fontaine</b>	- lundi 1 <sup>er</sup> avril 9h 12h - mercredi 24 avril 9h 12h - vendredi 24 mai 14h 17h	Mairie -89, Mail Marcel Cachin 38600 Fontaine	-lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 -mardi à vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
<b>Gières</b>	- jeudi 4 avril 8h30 12h - jeudi 18 avril 13h30 17h - samedi 4 mai 9h30 11h30	Mairie - 15, rue Victor Hugo - 38610 Gières	- lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 - samedi de 9h00 à 11h30
<b>Grenoble</b>	- lundi 1 <sup>er</sup> avril 14h 17h - vendredi 10 mai 14h 17h  - jeudi 25 avril 9h 12h - jeudi 16 mai 14h 17h  - mardi 16 avril 14h 17h - vendredi 17 mai 14h 17h	Hôtel de Ville-11, Boulevard Jean Pain 38000 Grenoble  Station Mobile – Boulevard Josphe Vallier  Prém'Alliance – 47, avenue Marie Reynoard	- lundi au vendredi de 8h30 à 17h50  - lundi au jeudi de 8h00 à 17h30 - vendredi de 8h00 à 17h00  - lundi au jeudi de 8h00 à 17h30 - vendredi de 8h00 à 17h00
<b>Herbeys</b>	- lundi 15 avril 13h30 19h - vendredi 17 mai 13h30 17h	Mairie - 27, Chemin du Villard - 38320 Herbeys	- lundi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 19h00 - mardi, mercredi, jeudi de 8h30 à 11h30 - vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h00
<b>Jarrie</b>	- mercredi 3 avril 14h 17h - jeudi 18 avril 9h 12h - jeudi 23 mai 9h 12h	Mairie -Parc du Clos Jouvin 100 montée de la Creuse	- lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 - vendredi de 9h00 à 14h00
<b>La Tronche</b>	- vendredi 12 avril 13h30 16h30 - lundi 6 mai 13h30 17h - mercredi 22 mai 8h30 13h	Pôle technique - 1, chemin de la Pallud 38700 La Tronche	-lundi de 8h30 à 12h15 et 13h30 à 17h00 - mardi de 8h30 à 17h00 - mercredi de 8h30 à 13h00 - jeudi de 8h30 à 12h15 - vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h30
<b>Le Fontanil-Cornillon</b>	- mercredi 17 avril 8h30 11h30 - vendredi 24 mai 8h30 11h30	Mairie – 2, rue Fétoia - 38120 Le Fontanil-Cornillon	- lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 - mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
<b>Le Gua</b>	- lundi 15 avril 9h12h - mercredi 22 mai 14h 18h	Mairie – 3, rue de la Mairie - Place Anatole Berthelot	- lundi, mardi de 8h00 à 12h00 - mercredi de 14h00 à 18h00 - vendredi de 14h00 à 17h00
<b>Le Pont-De-Claix</b>	- mardi 2 avril 13h30 16h30 - mercredi 24 avril 13h30 16h30 - vendredi 17 mai 13h30 16h30	Mairie- BP 30 001 - 38801 Le Pont-de- Claix Cedex	-lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
<b>Le Sappey-en-Chartreuse</b>	- samedi 6 avril 9h 12h - jeudi 9 mai 9h12h	Mairie - Place de l'église, 38700 Le- Sappey-en- Chartreuse	- lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 - samedi de 9h00 à 12h00
<b>Meylan</b>	- mardi 2 avril 9h 12h - jeudi 2 mai 14h17h - vendredi 17 mai 9h12h	Mairie - 4, avenue du Vercors - CS 28001 - 38243 Meylan	- lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
<b>Miribel-Lanchâtre</b>	- samedi 13 avril 9h 12h - lundi 13 mai 9h 12h	Mairie- rue de la Chapoteyre - 38450 Miribel Lanchâtre	Mairie - rue de la Chapoteyre - 38450 Miribel Lanchâtre
<b>Montchaboud</b>	- mardi 9 avril 10h 12h - jeudi 23 mai 14h17h	Mairie – 75, route du Village - 38220 Montchaboud	- mardi de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h30 - mercredi de 10h00 à 12h00 - jeudi de 14h00 à 18h00
<b>Mont-Saint-Martin</b>	- jeudi 4 avril 14h 17h - lundi 6 mai 14h 17h	Mairie - Le Village 38120 Mont Saint Martin	- mercredi de 18h00 à 19h00
<b>Murianette</b>	- lundi 8 avril 14h 17h - vendredi 3 mai 14h17h	Mairie - 266, montée du Champ de la Vigne - 38420 Murianette	- lundi de 13h30 à 17h00 - mercredi de 08h00 à 12h00 - vendredi de 13h30 à 18h00
<b>Notre-Dame-de-Commiers</b>	- lundi 15 avril 11h 14h - mardi 21 mai 14h 17h	Mairie – 9, chemin de l'Eglise 38450 Notre- Dame-de-Commiers	- lundi de 11h00 à 18h00 - mardi et jeudi de 13h00 à 17h00
<b>Notre-Dame-de-Mesage</b>	- lundi 8 avril 13h30 17h - jeudi 16 mai 13h30 17h	Mairie - La Commanderie - 38220 Notre Dame de Mesage	- lundi, jeudi de 13h30 à 17h30 - mardi, vendredi de 13h30 à 18h00
<b>Noyarey</b>	- mercredi 17 avril 14h30 17h30 - vendredi 10 mai 8h30 11h30	Mairie – 75, rue du Maupas - 38360 Noyarey	- lundi de 8h30 à 12h00 et de 15h30 à 19h30 - mardi, jeudi de 8h30 à 12h00 et de 15h30 à 17h30 - mercredi de 14h30 à 17h30 - vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 16h30
<b>Poisat</b>	- mardi 9 avril 13h 16h - lundi 6 mai 14h 17h	Mairie- 2, Place Georges Brassens 38320 Poisat	- lundi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 - mardi de 13h00 à 17h00 - mercredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 - jeudi de 14h00 à 18h00 - vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 vacances scolaires : - lundi, mercredi, vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h - mardi, jeudi de 14h00 à 17h00
<b>Proveysieux</b>	- mercredi 17 avril 16h 19h - mercredi 15 mai 16h 19h	Mairie - L'Eglise, 38120 Proveysieux	- lundi et mercredi de 16h00 à 19h00
<b>Quaix-En-Chartreuse</b>	- lundi 8 avril 14h 17h - vendredi 10 mai 15h 18h	Mairie – 15, Place Victor Jaillet - 38950 Quaix-en-Chartreuse	- lundi de 13h30 à 17h00 - mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 - vendredi de 14h00 à 18h30
<b>Saint-Barthélémy-De Séchillienne</b>	- lundi 1 <sup>er</sup> avril 13h30 17h30 - lundi 13 mai 13h30 17h30	Mairie - Le Village - 38220 Saint-Barthélemy-de-Séchillienne	- lundi, vendredi de 13h30 à 17h30
<b>Saint-Egrève</b>	- lundi 8 avril 14h15 17h15 - jeudi 25 avril 16h30 19h30 - vendredi 10 mai 14h15 17h15	Mairie -36, avenue du Général de Gaulle, 38120 Saint-Egrève	- lundi, mardi, mercredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h15 - jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h15 - vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h15
<b>Saint-Georges-de Commiers</b>	- mardi 9 avril 9h 12h - lundi 20 mai 9h 12h	Mairie - rue de la mairie - 38450 St Georges de Commiers	- lundi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 - mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
<b>Saint-Martin-d'Hères</b>	- vendredi 12 avril 14h 17h - mardi 23 avril 9h 12h - vendredi 24 mai 9h 12h	Mairie – 111, avenue Ambroise Croizat -CS 50 007 38401 Saint-Martin-d'Hères	- lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
<b>Saint-Martin-le-Vinoux</b>	- lundi 8 avril 13h30 16h30 - vendredi 26 avril 13h30 16h30 - mardi 21 mai 13h30 16h30	Mairie- 40, avenue du Général Leclerc - 38950 Saint-Martin-le-Vinoux	- lundi au vendredi de 8 h 30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
<b>Saint-Paul-de-Varces</b>	- lundi 15 avril 10h 13h - mercredi 15 mai 13h30 16h30 - mercredi 22 mai 14h30 17h30	Mairie – 40, Place de l'Église, 38760 Saint-Paul-de-Varces	- lundi de 8h30 à 15h30 - mardi de 13h30 à 17h30 - mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 - vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
<b>Saint-Pierre-de-Mesage</b>	- vendredi 19 avril 16h 18h30 - mardi 14 mai 16h 18h30	Mairie – 7, rue de la Communale - 38220 Saint-Pierre-de Mesage	- mardi, vendredi de 16h00 à 18h30
<b>Sarcenas</b>	- lundi 15 avril 16h 19h - lundi 20 mai 16h 19h	Mairie - Chef Lieu - 38700 Sarcenas	- lundi jeudi de 16h30 à 19h00
<b>Sassenage</b>	- jeudi 4 avril 9h 12h - jeudi 25 avril 9h 12h - jeudi 16 mai 14h 17h30	Centre technique municipal services techniques et urbanisme 4, rue Pierre de Coubertin - 38360 Sassenage	- lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 - mercredi de 8h30 à 12h00 - vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h à 17h00
<b>Séchillienne</b>	- mardi 2 avril 9h 12h - mardi 14 mai 9h 12h	Mairie – 196, rue A.L.S. Séchillienne 38220	- mardi, vendredi de 9h00 à 12h00 - mercredi de 13h30 à 18h30
<b>Seyssinet-Pariset</b>	- mercredi 3 avril 14h30 17h30 - samedi 20 avril 9h12h - jeudi 9 mai 14h30 17h30	Mairie - Place André Balme - 38170 Seyssinet-Pariset	- lundi, mardi, mercredi, jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, - vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
<b>Seyssins</b>	- vendredi 5 avril 14h17h - lundi 29 avril 9h12h - mercredi 15 mai 9h12h	Mairie - Parc François Mitterrand - 38180 Seyssins	- lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 - mardi de 8h30 à 12h00
<b>Varces-Aillières-et-Risset</b>	- mardi 9 avril 14h 17h - mercredi 24 avril 8h30 11h30 - samedi 18 mai 9h 12h	Mairie - 16, rue Jean Jaurès - 38761 VARGES	- lundi de 13h30 à 17h30 - mardi, jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 - mercredi de 8h30 à 12h00 - vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 - samedi de 9h00 à 12h00
<b>Vaulnaveys-le-Bas</b>	- vendredi 5 avril 14h 18h - vendredi 17 mai 14h 18h	Mairie – 15, Place de la Mairie - 38410 Vaulnaveys-le-Bas	- lundi de 14h00 à 19h00 - mercredi de 9h00 à 11h00 (fermé en période de vacances scolaires) - jeudi, vendredi de 14h00 à 18h00
<b>Vaulnaveys-le-Haut</b>	- vendredi 5 avril 9h 12h - vendredi 26 avril 14h 17h30 - vendredi 17 mai 9h 12h	Mairie- 584, avenue d'Uriage, 38410 Vaulnaveys-le-Haut	- lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h00 à 17h30
<b>Venon</b>	- lundi 15 avril 15h 18h - vendredi 24 mai 11h 14h	Mairie – 85, chemin de l'Adret, 38610 Venon	-lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 -mardi de 9h00 à 12h30 -vendredi de 9h00 à 14h00
<b>Veurey-Voroize</b>	- mercredi 24 avril 14h 17h - jeudi 23 mai 14h17h	Mairie de Veurey - 38113 Veurey-Voroize	- lundi de 15h00 à 17h00 - mardi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 - mercredi de 13h00 à 17h00 - jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00 - vendredi de 13h00 à 17h00 - samedi de 8h00 à 12h00
<b>Vif</b>	-mercredi 17 avril 14h30 17h30 -mardi 30 avril 8h30 11h30 -vendredi 17 mai 9h 12h	Maison des Associations - salle Blanche, 4, rue du Polygone 38450 Vif	-lundi, mardi, mercredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 -jeudi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 -vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
<b>Vizille</b>	- vendredi 12 avril 13h30 16h30 - lundi 29 avril 9h 12h - mardi 21 mai 9h 12h	Mairie - Place Stalingrad - CS 30204 - 38220 Vizille	- lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi). - jeudi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

La commission d'enquête établira un rapport circonstancié relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies. Elle consignera dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, défavorables sous réserves ou défavorables au projet de PLUI. Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public au siège de Grenoble-Alpes Métropole, dans les mairies des communes membres et à la Préfecture de l'Isère dès leur transmission et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, aux heures et jours habituels d'ouverture. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, sans limitation de délai, dans les conditions prévues au Titre 1er de la Loi du 17 juillet 1978 (modifiée par la loi du 12 avril 2000).

Ils seront par ailleurs publiés sur le site internet de Grenoble-Alpes Métropole, pour y être tenus à disposition du public durant 1 an.

Au terme de l'enquête publique, le projet de PLUI, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à l'approbation du Conseil métropolitain